



## Demande d'information sur salarié huissier

-----  
Par mtths19

Bonjour,

Je suis employeur. Un huissier m'a adressé un courrier pour demande d'informations (salaire, adresse, etc) sur un de mes salarié (qui doit devoir de l'argent à quelqu'un). Suis-je obligé d'y répondre ?

Bien à vous,  
Matthias

-----  
Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Vous pouvez répondre à ce commissaire de justice pour lui demander en vertu de quoi il veut ces renseignements confidentiels. Un huissier est là pour exécuter les décisions de justice...

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui si c'est dans le cadre d'une procédure de saisie avec un titre exécutoire. Voici une page avec les références juridiques :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32951]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32951[/url]

Le refus de coopérer peut vous rendre solidaire de la dette de votre salarié, c'est-à-dire qu'au lieu de saisir son salaire, le commissaire de justice saisira vos biens :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000025025707]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000025025707[/url]

S'il s'agit d'une démarche non judiciaire, vous n'avez pas le droit de communiquer ces informations.